

Département de l'Ain
Arrondissement de Belley
Canton de Lagnieu

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté, Egalité, Fraternité

SYNDICAT MIXTE

BUGEY COTIERE PLAINE DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
du conseil syndical

Objet de délibération :
Contribution des 4 Communautés de
communes

Séance du 26 janvier 2021

Sous la Présidence de M. Alexandre NANCHI, président, sont présents 51 délégués sur 82, convoqués le 19 janvier 2021.

Pouvoirs donnés :

Dominique GABASIO donne pouvoir à Anne BOLLACHE, CCRAPC.
Marcel CHEVÉ donne pouvoir à Gilbert BOUCHON, CCPA.

Sont excusés :

CC Plaine de l'Ain : Mesdames GARIBIAN, RIGHETTI-GILOTTE, AGUERSIF, Messieurs BONIN, FOSSE, BONETTI, MATHY, PAIN, COUVREUR, SOUCHON.

CC de la Côtière à Montluel : Messieurs PIOT, TAILLANDIER, RAPHANEL.

CC Rives de l'Ain Pays du Cerdon : Messieurs VIAL, JEANDEMANGE, BELLANGEON, MARTIN-FERRER.

CC Miribel et Plateau : Monsieur DELOCHE.

Est élu secrétaire de séance : Mme BOLLACHE Anne (C.C. Rives de l'Ain Pays du Cerdon)

Le président rappelle que conformément à l'article 7 des statuts, « la contribution financière des communautés de communes :

- **communauté de communes de la Plaine de l'Ain,**
- **communauté de communes de la Côtière à Montluel,**
- **communauté de communes de Miribel et du Plateau,**
- **communauté de communes Rives de l'Ain-Pays du Cerdon.**

est fixée pour moitié en fonction du dernier chiffre de population légale connu et pour moitié en fonction du potentiel fiscal. »

Le montant global des contributions pour le budget primitif 2021 est de 143 603 euros.

La répartition est celle indiquée dans le tableau annexé à la présente délibération (données transmises par la Préfecture de l'Ain : données DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) et recensement rénové de la population légale millésimée 2017 (entré en vigueur le 1er janvier 2020).

Cette répartition sera modifiée par les données transmises par la préfecture, courant juin 2021 (comme cela est précisé à l'annexe jointe).

Le conseil syndical,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

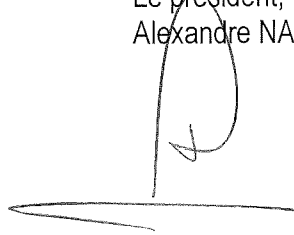
APPROUVE le montant global des contributions arrêté à la somme de 143 603 €,

APPROUVE la répartition indiquée dans le tableau annexé à la présente délibération,

DIT que les communautés de communes doivent inscrire leurs contributions à leur budget,

AUTORISE le président à procéder au recouvrement

Le président,
Alexandre NANCHI

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'A' with a horizontal line extending to the left, and a small 'N' below it.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus, pour extrait conforme
Le président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération
Transmise en Sous-Préfecture de Belley, le
Affichée le

Syndicat mixte Bugey-Côtière-Plaine de l'Ain

CONTRIBUTIONS EN EUROS	
Population totale	143 603,00
Contribution / habitant	1,00
Contribution totale	143 603,00
1/2 en fonction de la population	71 801,50
1/2 en fonction du potentiel fiscal	71 801,50

Tableau des contributions - Exercice 2021 (chiffres issus du recensement révisé 2017, arrêté en vigueur au 01.01.2020 et potentiel fiscal transmis en 2020)

COMMUNES	CONTRIBUTIONS EN EUROS	POPULATIONS ET POTENTIELS FISCAUX			CONTRIBUTIONS EN EUROS		
		Populations	Potentiel fiscal par habitant	Potentiel fiscal	Fonction de la population	Fonction du potentiel fiscal	Contributions
C.C. Plaine de l'Ain	80 180,98	79 322	1 116,8371	88 589 752	39 661,00	40 519,98	80 180,98
C.C. de la Côtière à Montluel	23 444,71	25 179	942,5706	23 732 985	12 589,50	10 855,21	23 444,71
C.C. Miribel et Plateau	28 006,24	24 215	1 435,4648	34 759 780	12 107,50	15 898,74	28 006,24
C.C. Rives Ain-Pays du Cerdon	11 971,07	14 887	664,9251	9 898 740	7 443,50	4 527,57	11 971,07
	143 603,00	143 603		156 981 258	71 801,50	71 801,50	143 603,00

* SOUS RESERVES DE MODIFICATIONS EN FONCTION DU POTENTIEL FISCAL 2021 NON CONNU A CE JOUR ET TRANSMIS COURANT JUIN 2021 PAR LA PREFECTURE DE L'AIN